



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 février 2024

**Délibération n°2024-06–Désignation du représentant de la Commune au sein de la copropriété du 4 route de Saclay**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 4 février 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 10	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Vincent PAIN donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Taoues COLL donne pouvoir à M. GLEIZE, Eric MORISSET donne pouvoir Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. SCHMITT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Règlement de copropriété établi pour la gestion des parties communes du 4 route de Saclay, acquis le 6 septembre 2023,

Considérant la nécessité de désigner un membre du conseil municipal qui représentera la Commune lors des conseils syndicaux pour la prise de décisions concernant les parties communes du 4 Route de Saclay,

Considérant la candidature de M. le Maire comme représentant titulaire et la candidature de M. Nawrocki comme représentant suppléant,

Considérant la décision du conseil municipal, prise à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : désigne M. Bernard GLEIZE comme représentant titulaire et M. Pascal NAWROCKI comme représentant suppléant au sein du conseil syndicat de la copropriété du 4 route de Saclay.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan